

ETAT D'URGENCE **SOCIALE**

Nos combats pour
la dignité de tous



PROPOSITIONS

A PROPOS DE

la Fondation de l'Armée du Salut

En France, l'Armée du Salut est engagée depuis plus de 130 ans dans la lutte contre toutes les exclusions et pour l'intégration de tous dans la société. A travers près de 200 établissements et services, sa Fondation lutte contre l'exclusion sociale, l'exclusion liée au handicap ou au grand âge et pour l'intégration des plus jeunes dans la société.

Plus d'informations sur www.armeedusalut.fr

SOMMAIRE



URGENCE
CITOYENNE..... P.6



URGENCE
HUMANITAIRE..... P.8



URGENCE
LOGEMENT..... P.10



URGENCE
INSERTION..... P.12



URGENCE
**DÉPENDANCE
& HANDICAP P.14**

La France est en Etat d'Urgence Sociale. Enkystement d'un chômage de masse, précarisation financière et humaine extrême de certains territoires, banalisation de la très grande précarité, incapacité à intégrer socialement et professionnellement les citoyens jugés moins « compétitifs », montée des individualismes, course à la croissance au détriment des personnes et de l'environnement, disparition de toute perspective ou avenir commun... Depuis plusieurs dizaines d'années, tous ces facteurs minent de l'intérieur une communauté nationale qui en vient à oublier ce qui la rend humaine, à savoir l'attention qu'elle doit porter aux plus fragiles, aux plus vulnérables.

Face à cela, **la Fondation de l'Armée du Salut ne pourra jamais se résigner à regarder sombrer des millions d'hommes et de femmes** rencontrant des difficultés. Elle ne pourra non plus jamais se résigner à voir se fragmenter la société française, car la solidarité, si chère à nos yeux, devient impossible dès lors que l'autre est vu comme un ennemi. Dans une société divisée, la recherche de coupables tue toute solidarité et remplace la recherche de solutions.

Face aux épreuves rencontrées par notre pays, **la devise républicaine « liberté, égalité et fraternité » doit rester notre seul modèle,** car seules ces valeurs garantiront à la fois le progrès social et la cohésion absolument nécessaires. Elles doivent également nous prémunir contre tout glissement vers une préférence nationale, négation absolue des valeurs d'accueil et d'inconditionnalité si chères à la Fondation de l'Armée du Salut.

Dans ce contexte d'urgence sociale, le statu quo n'est pas une option et les restrictions budgétaires ne peuvent pas être le prétexte à une paralysie. **Le monde politique, le monde économique et les associations ont un devoir de créativité :** celui de mettre leurs énergies en commun et d'inventer de nouvelles solutions porteuses d'espoir. L'action sociale doit être l'expression de ce que notre pays et notre société entendent proposer et ce de manière parfaitement égalitaire, que l'on soit au nord ou au sud, jeune ou âgé, français ou étranger.

Ainsi qu'elle l'avait fait en 2012 en proposant l'adoption d'une règle d'or sociale, la Fondation de l'Armée du Salut souhaite apporter sa réflexion au débat démocratique afin d'imaginer collectivement un chemin vers une société plus solidaire et donc plus unie.

Le constat d'urgence ne doit pourtant pas faire oublier tout ce que les différents acteurs ont déjà mis en place et leur engagement fait de solidarité, d'entraide, d'assistance, de générosité et qu'il faut absolument conserver. La solution viendra du fait que chacun apporte son expertise. Celle de l'Armée du Salut en France s'est construite au fur et à mesure de ses 135 ans d'existence, sur le terrain, au contact des réalités de celles et ceux qu'elle accompagne.

Face à cette même urgence, la volonté politique sera déterminante afin d'impulser une dynamique et de rendre possible les changements si nécessaires. C'est la raison pour laquelle nous formulons des propositions en matière de vie citoyenne, d'accueil et de secours, d'hébergement, d'insertion, de handicap et de dépendance, persuadés que les hommes et les femmes politiques ont encore un rôle crucial à jouer dans la création d'un monde plus juste.

Pour chacun de ces thèmes, nous avons des propositions. Nous les partageons ici, car comme le disait en 1912 William Booth, notre fondateur,

*Tant que des femmes pleureront, je me battraï,
Tant que des enfants auront faim et froid, je me battraï,
Tant qu'il y aura un alcoolique, je me battraï,
Tant qu'il y aura dans la rue une fille qui se vend, je me battraï,
Tant qu'il y aura des hommes en prison, et qui n'en sortent que pour y retourner,
je me battraï,
Tant qu'il y aura un être humain privé de la lumière de Dieu, je me battraï,
Je me battraï,
Je me battraï,
Je me battraï jusqu'à la fin.*

#1 URGENCE CITOYENNE

Parce que l'amélioration de la situation sociale en France ne dépendra pas de l'élection d'un homme ou d'une femme providentiel, apportant seul des réponses à des problématiques parfois anciennes, mais parce que la réponse ne peut venir que de l'implication de toute la société civile, l'Armée du Salut juge essentiel que soient mises en place les conditions d'une participation de tous à la vie citoyenne.

La cohésion nationale, condition première de toute solidarité, ne pourra venir que de l'implication de toute la société civile, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, de situation sociale ou professionnelle. Qu'ils soient jeunes ou plus âgés, français ou étrangers, qu'ils aient rencontré des difficultés ou non, permettons à chacun d'être un acteur central de la vie citoyenne et notamment à tous ceux qui se retrouvent aujourd'hui parfois mis de côté et dont le potentiel n'est pas utilisé. Aidons également à ce que naissent et se développent les bonnes volontés et faisons en sorte que celles qui se sont déjà manifestées puissent s'exercer.

Face à la prise de distance des citoyens vis-à-vis du politique, la Fondation de l'Armée du Salut est convaincue que la mise en place de plus de démocratie participative contribuera à rapprocher politiques et citoyens. Donner la parole à ceux dont la voix est habituellement tue et prendre en compte directement leurs revendications permet déjà, dans nos établissements, de créer une dynamique de démocratie et de solidarité, mais ces actions doivent désormais être élargies à l'ensemble de la société. Aujourd'hui, il faut aller plus loin !



Pour répondre à l'urgence citoyenne, la Fondation de l'Armée du Salut propose :

- 1 -

Que l'Etat garantisse que **toute politique publique en matière sociale, sera désormais élaborée avec la participation des personnes concernées ;**

- 2 -

La création d'une conférence de consensus autour du thème de la régularisation des personnes sans-papiers, afin d'étudier la question de manière démocratique, raisonnée et dépassionnée, en définissant les critères de régularisation qui permettraient aux personnes concernées de travailler et donc de vivre de manière autonome ;

- 3 -

L'augmentation du nombre de places disponibles chaque année en service civique et l'intégration de ce dernier comme une réelle année de césure proposée aux jeunes, en faire une option à part entière dans le système Admission Post Bac, tout en garantissant les aides dues habituellement aux étudiants, à ceux qui s'engageraient dans cette voie ;

- 4 -

Que soient valorisées et utilisées les compétences des personnes ayant rencontré des difficultés, **en généralisant le principe des pairs aidants⁽¹⁾,** de manière à ce qu'elles puissent faire bénéficier de leur expérience des personnes actuellement en difficulté ;

- 5 -

Créer une semaine de l'action bénévole, durant laquelle sont répertoriées au niveau national toutes les associations locales partenaires qui ouvrent leurs portes et permettent à chacun de s'essayer à l'action bénévole qui lui correspondrait le mieux.

⁽¹⁾ Dispositif permettant à des personnes ayant par le passé rencontré des difficultés d'être employées pour mettre leurs compétences au service d'autres personnes en situation d'exclusion

#2 URGENCE HUMANITAIRE

Si l'insertion sociale de tous reste le seul objectif possible de la Fondation de l'Armée du Salut, la simple observation de la réalité montre à quel point cet objectif est lointain et, hélas, non prioritaire pour la société française aujourd'hui. Face à ce triste constat et au risque que la situation des personnes en grande difficulté n'évolue pas ces cinq prochaines années, la Fondation de l'Armée du Salut souhaite mettre en avant un socle minimal de propositions dont la nécessité est difficilement contestable. Des propositions destinées à ce que chaque personne en France puisse, au moins, voir ses besoins les plus vitaux pris en compte.

Premier de ces besoins vitaux : le fait de pouvoir se nourrir. Et ce peu importe la situation dans laquelle on se trouve, à la rue ou dans un logement mais sans avoir les moyens financiers de faire face aux dépenses alimentaires. En France, chaque année, ce sont près de 4 millions de personnes qui bénéficient de l'aide alimentaire mais les besoins sont encore supérieurs, car bénéficier de l'aide alimentaire ne signifie pas ne plus avoir faim. Si les distributions alimentaires sont une manière de lutter contre ce problème, elles ne doivent pas constituer une solution unique car elles ne promeuvent ni l'autonomie, ni la dignité des personnes. Pour la Fondation de l'Armée du Salut, il est donc essentiel de promouvoir le droit à l'alimentation sous toutes ses formes, pour des questions de dignité et de santé publique.

Autre besoin vital minimum, le fait de pouvoir se mettre à l'abri lorsqu'on le souhaite, pouvoir prendre une douche, laver ses vêtements, trouver une oreille attentive, mais aussi avoir une existence administrative grâce à une domiciliation. Aujourd'hui, ce simple minimum n'est hélas pas garanti.

Dernière honte de la société française, le fait que 31 000 enfants⁽¹⁾ se retrouvent à vivre à la rue, dans des tentes ou des campements. Quel peut être le projet républicain d'un pays qui laisse cette situation perdurer au seul motif qu'il n'existe aujourd'hui pas assez de places pour les accueillir ?

⁽¹⁾ Source : INSEE, 2012.



Pour répondre à l'urgence humanitaire, la Fondation de l'Armée du Salut propose :

- 1 -

Que soit fait en sorte **qu'il n'y ait plus un seul enfant à la rue**, et que la nationalité ne soit plus un critère non dit de prise en charge ;

- 2 -

Que cessent à la fin de la période hivernale les remises à la rue de personnes précarisées accueillies en urgence, tant qu'aucune solution d'hébergement durable n'aura été trouvée ;

- 3 -

La constitution d'un plus large réseau national d'épiceries sociales (au moins une épicerie sociale par canton) comme autant de plateformes sociales qui garantiront une alimentation de qualité, durable et abordable aux personnes en difficulté et limiteront le gaspillage alimentaire ;

- 4 -

Le développement des circuits courts en matière d'aide alimentaire en favorisant à l'échelon local la rencontre des producteurs et des bénéficiaires, pour ainsi soutenir les producteurs locaux et mettre en relation des producteurs en recherche de main-d'œuvre avec des personnes en recherche d'emploi ;

- 5 -

La création dans le secteur social d'un statut officiel unique des accueils de jour et l'augmentation de leur nombre, pour offrir aux personnes sans domicile, de manière pérenne et certaine, une douche, la possibilité de laver leur linge, de rencontrer un médecin et un travailleur social, d'avoir une domiciliation. Prévoir un accueil de jour par canton.

#3 URGENCE LOGEMENT

En France, 3,9 millions de personnes ne sont pas - ou très mal - logées⁽¹⁾. Dans les nombreuses zones en tension, le manque de logements a des répercussions sur toute la chaîne de l'hébergement puisque doivent alors rester dans les établissements sociaux des personnes qui seraient tout à fait en mesure d'occuper leur propre logement autonome. Conséquence de cela, des personnes à la rue ne peuvent trouver de place en centre d'hébergement d'urgence.

Changer cet état de fait en construisant des logements est essentiel mais prend du temps et nécessite des fonds importants, or les personnes aujourd'hui à la rue ne peuvent pas se permettre d'attendre. La Fondation de l'Armée du Salut se doit donc de proposer des solutions immédiates pour que ces personnes soient accueillies. Il est essentiel de proposer des solutions d'hébergement alternatives, de mise en œuvre rapide et plus souples à mobiliser que le traditionnel immeuble collectif.

L'augmentation des capacités d'accueil n'apportera cependant pas une solution à toutes les personnes à la rue et notamment aux personnes très marginalisées par des années d'errance. Ces dernières ne trouvent aujourd'hui plus leur place dans les établissements existants et les conditions posées à leur admission (interdiction de l'alcool, des animaux...) font qu'elles refusent souvent toute prise en charge.

Une fois la personne arrivée dans un établissement social, une autre difficulté tient au fait que le système actuel impose de nombreuses ruptures à des personnes qui cherchent au contraire une stabilité. Les structures doivent pouvoir évoluer, sans provoquer de déménagement forcé et de rupture des liens existants, ce qui serait l'exact contraire de l'insertion sociale recherchée : c'est aux lieux et aux professionnels d'adapter leurs réponses aux besoins des personnes accueillies.

Dernier écueil enfin, l'insertion sociale implique de vivre au milieu des autres, dans une mixité hommes/femmes, mais aussi dans une mixité intergénérationnelle, et non ghettoisé parmi d'autres personnes rencontrant les mêmes difficultés. C'est donc le mode d'hébergement lui-même qui doit être interrogé.

⁽¹⁾ L'Etat du mal-logement en France, Fondation Abbé Pierre, janvier 2017



Pour répondre à l'urgence du logement, la Fondation de l'Armée du Salut propose :

- 1 -

La création de lieux d'hébergement à bas seuil d'exigence à l'entrée, pour accueillir les personnes les plus vulnérables, ayant connu de longs parcours d'errance et **la création d'établissements pour personnes précarisées vieillissantes**, qui ne trouvent aujourd'hui pas de lieu d'accueil adapté ;

- 2 -

Le développement des solutions d'hébergement alternatives afin de faire face au manque de solutions d'hébergement (habitats modulaires ou habitats alternatifs de type mobil-home, bateau ou chalet) ;

- 3 -

Que soit ouverte une réflexion sur le concept d'établissements à la fois sociaux et médico-sociaux évolutifs, pour que l'accompagnement s'adapte aux évolutions des situations individuelles, et ce grâce à un financement conjoint des autorités de tarification, en opposition au morcellement actuel des financements par problématique ;

- 4 -

Le développement de lieux d'habitat offrant une mixité intergénérationnelle et un réel vivre ensemble, car accueillant aussi bien des étudiants, des personnes âgées aux revenus modestes, que des personnes en difficulté ;

- 5 -

Construction de 100 000 logements à loyers très sociaux avec la possibilité pour les plus démunis d'y accéder directement, avec un accompagnement social.

#4 URGENCE INSERTION

Avec un taux de 9,5% en novembre 2016⁽¹⁾ le chômage touche aujourd'hui toutes les catégories de population, sans compter le million de travailleurs pauvres qui vivent avec à peine plus de 800 euros par mois. Parmi eux, les jeunes, sont les plus touchés : près d'un jeune de moins de 25 ans sur quatre était sans emploi en 2016.

Le système éducatif représente un des premiers lieux d'exclusion, 110 000⁽²⁾ jeunes de 16 à 25 ans sont en décrochage scolaire et ne poursuivent aucune formation, faute d'accompagnement et de soutien. Si les leviers à actionner concernant les jeunes sont nombreux, la sortie du système éducatif débute parfois très jeune, suite à des exclusions scolaires qui conduisent à l'exclusion tout court.

Parce que la formation est le préalable à l'insertion professionnelle, chacun doit avoir un droit à une seconde chance et à la formation, peu importe qu'il ait ou non déjà travaillé.

Derrière les chiffres du chômage, nous ne devons par ailleurs pas oublier la réalité des hommes et des femmes cassés progressivement par l'inactivité subie et le sentiment d'inutilité. Les expériences en cours comme celle des « Territoires zéro chômeur de longue durée » devraient montrer à quel point il est humainement et économiquement préférable que les personnes concernées puissent retrouver une activité quand elles le souhaitent, que ce soit pour elle ou pour la société dans son ensemble.

En outre, si l'insertion professionnelle est une mission essentielle de l'Etat et des associations, ces derniers peuvent-ils seuls assurer l'insertion professionnelle de millions de personnes ? La Fondation de l'Armée du Salut doute que ce soit possible sans une plus grande implication du monde de l'entreprise et si chacun ne remplit pas sa part de la mission. Car plus l'effort sera réparti et moins il sera lourd à porter pour chacun, et ce au bénéfice final de tous.



⁽¹⁾ Taux de chômage harmonisé, Novembre 2016, OCDE

⁽²⁾ Source : « Le décrochage scolaire », Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Depp nov.16

Pour répondre à l'urgence de l'insertion, la Fondation de l'Armée du Salut propose :

-1-

Que les conseils de discipline de l'Education Nationale n'excluent pas les jeunes sans proposer des solutions concrètes et pertinentes : un autre établissement scolaire, une proposition d'action dans le cadre d'un service civique, ou encore des projets avec des associations d'éducation populaire, afin de **lutter contre le décrochage scolaire** ;

-2-

Que soit rendu effectif l'accès à la formation professionnelle continue pour tous, dès 18 ans, surtout pour les jeunes qui n'ont jamais eu de travail, avec un parcours le plus individualisé possible ;

-3-

La création d'un « droit à l'activité opposable » (DAO), pour que toute personne qui le souhaite puisse avoir une activité professionnelle avec une rémunération juste, même quelques heures, en fonction de ses capacités, et ce afin que chacun puisse se sentir utile et que toutes les forces de la société soient mobilisées. Ce droit devra s'articuler avec les dispositifs en cours d'expérimentation « Premières Heures⁽¹⁾ » et « Territoires zéro chômeur de longue durée⁽²⁾ », tout en encourageant le test de nouveaux dispositifs ;

-4-

D'augmenter de 20%, chaque année du quinquennat, le nombre de postes dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique, pour permettre le développement d'une solution qui a la capacité d'insérer beaucoup plus de personnes éloignées de l'emploi ;

-5-

De créer un Ministère ou un Secrétariat d'Etat uniquement chargé de l'Economie Sociale et Solidaire, doté d'un budget propre, pour le développement et la promotion de l'Insertion par l'Activité Economique, auprès des entreprises notamment ;

-6-

D'obliger toute entreprise ou administration de plus de 300 personnes à accompagner un certain nombre de personnes en réinsertion ou des jeunes en décrochage. Faire en sorte que les amendes payées pour non-respect de cette obligation alimentent un fonds de solidarité bénéficiant aux entreprises employant uniquement des personnes en réinsertion pour leur permettre de proposer des biens et services au prix du marché.

⁽¹⁾ Possibilité pour les personnes les plus éloignées de l'emploi de recommencer à travailler quelques heures seulement.

⁽²⁾ Expérimentation en cours visant à proposer à toutes les personnes privées d'emploi, sur un territoire donné, un emploi adapté à leurs savoir-faire, à temps choisi, le tout en s'appuyant sur des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

#5 URGENCE DÉPENDANCE ET HANDICAP

Si le thème du manque de places d'accueil en établissement pour les personnes handicapées est maintenant connu, les réponses tardent à venir. De nombreuses personnes sont ainsi obligées de rester à domicile ou de partir à l'étranger pour trouver une place financée par la Sécurité Sociale française. Une telle situation ne peut pas perdurer.

La problématique est très similaire pour les personnes âgées devenues dépendantes. En effet, ces dernières, lorsqu'elles n'ont pas des retraites suffisantes, manquent de solutions de prise en charge à domicile et n'ont pas la garantie de pouvoir trouver une place dans une maison de retraite médicalisée correspondant à leurs ressources. C'est ainsi que de nombreuses d'entre elles se retrouvent à faire des allers-retours entre l'hôpital et des centres de soin de suite. Avec le vieillissement de la population française et l'allongement de la durée de vie, ce problème ne peut que s'amplifier car ces phénomènes conduiront à une hausse du nombre de personnes âgées dépendantes : en 2060 un tiers des Français aura plus de 60 ans⁽¹⁾. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, adoptée en 2015, prévoit une augmentation des moyens attribués aux personnes dépendantes et à la prévention de la perte d'autonomie, mais les moyens mis en œuvre restent trop modestes au regard de l'accélération du vieillissement de la population.

La situation est d'ailleurs également problématique dans les maisons de retraite médicalisées existantes non lucratives, où les dotations des Agences Régionales de Santé, combinées aux prix payés par les résidents ne permettent pas systématiquement d'avoir des taux d'encadrement suffisants pour apporter à chacun l'attention qu'il mérite. L'augmentation de la charge de travail liée à l'accroissement de la dépendance des personnes accueillies tend la situation de manière inévitable.

Face à ces difficultés, les aidants familiaux jouent un rôle essentiel pour apporter à leurs proches les soins et l'attention nécessaires, mais tous décrivent le même épuisement du fait du manque de soutien reçu. Une situation qui doit là aussi absolument évoluer.

⁽¹⁾ Insee, Projections de la population à l'horizon 2020



**Pour répondre à l'urgence en matière
de dépendance et de handicap,
la Fondation de l'Armée du Salut propose :**

- 1 -

La création de places d'accueil supplémentaires pour les enfants et les adultes en situation de handicap ;

- 2 -

De renforcer l'accompagnement à domicile des personnes âgées grâce à un maillage de « conciergeries sociales » apportant leur aide dans tous les domaines de la vie quotidienne⁽¹⁾, grâce à l'emploi de personnes éloignées de l'emploi mais ayant souhaité avoir une activité rémunérée dans le cadre d'un dispositif type « Territoires zéro chômeur de longue durée » ;

- 3 -

La création d'un DALO des personnes âgées, afin que ces dernières, aient la certitude d'être accueillies, même avec un revenu modeste, en résidence service ou en EHPAD, selon leur niveau de dépendance ;

- 4 -

L'augmentation des dotations des EHPAD habilités à l'aide sociale, afin d'être en mesure de proposer l'accompagnement que nos aînés méritent : une meilleure prise en charge et plus d'animations grâce à plus de personnel mais aussi plus de formations pour les salariés ;

- 5 -

De mieux soutenir les aidants dans leur rôle en leur offrant plus de lieux d'accueil où ils pourront échanger et se reposer et en faisant en sorte que ces services soient présents dans tous les EHPAD, ainsi que les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés peuvent l'être de plus en plus souvent.

⁽¹⁾ Ex. : Service de portage de repas, démarches administratives, courses, accompagnement RDV, bricolage ...



Fondation de l'Armée du Salut

60 rue des Frères Flavien
75976 PARIS Cedex 20
01 43 62 25 00

Contact

M. Samuel COPPENS
06 08 09 75 30

En collaboration avec Vae Solis Corporate

Crédits photos :

© V.Camozza ; B.Fert ; S.Godefroy ; C.Marcilhacy ; R.Staropoli ; T.Voisin.